conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Demotec 95 liquide

Date d'impression: 01.04.2017 Code du produit: 22453 Page 1 de 11

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Demotec 95 liquide

Groupe du produit: Composante liquide

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Matière plastique (composante liquide) destinée à traiter la boiterie bovine.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Demotec Demel e.K.
Rue: Brentanostraße 22
Lieu: D-61130 Nidderau
Téléphone: +49 (0)6187-905670

Téléphone: +49 (0)6187-905670 Téléfax: +49 (0)6187-9056711

e-mail: <u>demotec@demotec.de</u>

Interlocuteur: Alexander Demel Téléphone: +49 (0)6187-905670

e-mail: demotec@demotec.de
Internet: <u>www.demotec.de</u>

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Berlin +49 (0)30 - 19240

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Indications de danger: F - Facilement inflammable, Xi - Irritant

Phrases R:

Facilement inflammable.

Danger d'effets cumulatifs.

Irritant pour les voies respiratoires et la peau.

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Classification selon règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Catégories de danger:

Liquide inflammable: Flam. Liq. 2 Toxicité aiguë: Acute Tox. 4

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un.: STOT SE 3

Mentions de danger:

Liquide et vapeurs très inflammables. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.

Nocif par inhalation.

Peut irriter les voies respiratoires.

2.2. Éléments d'étiquetage

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

méthacrylate de méthyle d'hydroxypropyle, méthacrylate diméthacrylate de 1,4-butanediol N,N-diméthyl-p-toluidine

Mention d'avertissement: Danger

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Demotec 95 liquide

Date d'impression: 01.04.2017 Code du produit: 22453 Page 2 de 11

Pictogrammes: GHS02-GHS07





Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des surfaces chaudes/des étincelles/des flammes nues/de

toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

Nº CE Nº CAS	Substance Classification selon la directive 67/548/CEE	Quantité
Nº Index Nº REACH	Classification selon règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	
201-297-1	méthacrylate de méthyle	70 - < 75 %
80-62-6	F - Facilement inflammable, Xi - Irritant R11-37/38-43	
	Flam. Liq. 1, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, STOT SE 3; H224 H315 H317 H335	
01-2119452498-28		
248-666-3	d'hydroxypropyle, méthacrylate	5 - < 10 %
27813-02-1	Xi - Irritant R36-43	
	Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1; H319 H317	
218-218-1	diméthacrylate de 1,4-butanediol	5 - < 10 %
2082-81-7	R43	
	Skin Sens. 1; H317	
202-805-4	N,N-diméthyl-p-toluidine	1 - < 5 %
99-97-8	T - Toxique R23/24/25-33-52-53	

Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, STOT RE 2, Aquatic Chronic 3; H301 H311

H331 H373 H412

Texte des phrases R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée:

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Demotec 95 liquide

Date d'impression: 01.04.2017 Code du produit: 22453 Page 3 de 11

consulter un médecin. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. Traitement médical nécessaire.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec du polyéthyleneglycol, puis beaucoup d'eau. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Traitement médical nécessaire.

Après contact avec les yeux

en cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.

Après ingestion

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Dioxyde de carbone (CO2), Mousse, Poudre d'extinction.

Moyens d'extinction inappropriés

Eau. Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Inflammable. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Combinaison complète de protection.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utilser un équipement de protection personnel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement. Danger d'explosion

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7 Protection individuelle: voir paragraphe 8

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Demotec 95 liquide

Date d'impression: 01.04.2017 Code du produit: 22453 Page 4 de 11

Evacuation: voir paragraphe 13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Indications concernant le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec : Agent oxydant. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Matière plastique (composante liquide) destinée à traiter la boiterie bovine.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nº CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
80-62-6	Méthacrylate de méthyle	50	205		VME (8 h)	
		100	410		VLE (15 min)	

Valeurs de référence DNEL/DMEL

Nº CAS Désignation

DNEL type Voie d'exposition Effet Valeur

80-62-6 méthacrylate de méthyle

Salarié DNEL, à long terme par inhalation 208 mg/m³

Salarié DNEL, à long terme dermique 17 mg/kg p.c. /jour

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pause et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Demotec 95 liquide

Date d'impression: 01.04.2017 Code du produit: 22453

Page 5 de 11

porter une protection pour les yeux/le visage.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Vêtements ignifuges. porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: liquide
Couleur: incolore
Odeur: caractéristique

Testé selon la méthode

pH-Valeur: non applicable

Modification d'état

Point de fusion: -48,2 °C
Point initial d'ébullition et intervalle 100,3 °C

d'ébullition:

Point d'éclair: 10 °C DIN 51755

Inflammabilité

solide: non applicable gaz: non applicable
Limite inférieure d'explosivité: 2,1 vol. %
Limite supérieure d'explosivité: 12,5 vol. %

Température d'inflammation: 430 °C DIN 51794

Température d'auto-inflammabilité

solide: non applicable gaz: non applicable
Température de décomposition: non déterminé

Propriétés comburantes

Non comburant.

Pression de vapeur: 38,7 hPa

(à 20 °C)

Densité (à 20 °C): 0,94 g/cm³ Hydrosolubilité: 15,9 g/L

(à 20 °C)

Solubilité dans d'autres solvants

miscible avec la plupart des solvants organiques

Coefficient de partage: 1,38
Viscosité dynamique: 0,62 mPa·s
Densité de vapeur: > 1

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Demotec 95 liquide

Date d'impression: 01.04.2017 Code du produit: 22453 Page 6 de 11

(à 20°C)

Taux d'évaporation: non déterminé

9.2. Autres informations

Teneur en solide: non déterminé

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Inflammable, Risque d'inflammation.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nocif par inhalation.

ETAmél calculé

ATE (par inhalation vapeur) 14,35 mg/l

Toxicité aiguë

Nº CAS	Substance				
	Voies d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source
80-62-6	méthacrylate de méthyle				
	par voie orale	DL50	>5000 mg/kg	Rat	OCDE 401
	dermique	DL50	>5000 mg/kg	Lapin	
	par inhalation vapeur	CL50	29,8 mg/l	Rat	
27813-02-1	d'hydroxypropyle, méthacrylate				
	par voie orale	DL50	11200 mg/kg	Rat	
2082-81-7	diméthacrylate de 1,4-butanedio	ol			
	par voie orale	DL50	> 10000	Rat	
	dermique	mg/kg DL50	> 3000 mg/kg	Lanin	
99-97-8	N,N-diméthyl-p-toluidine	DLSO	> 5000 mg/kg	Саріп	
33-37-0		A T.C	400/-		
	par voie orale	ATE	100 mg/kg		
	dermique	ATE	300 mg/kg		
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50	1,4 mg/l	Rat	GESTIS

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Demotec 95 liquide

Date d'impression: 01.04.2017 Code du produit: 22453

roduit: 22453 Page 7 de 11

par inhalation aérosol ATE 0,5 mg/l

Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.

Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (méthacrylate de méthyle), (d'hydroxypropyle, méthacrylate), (diméthacrylate de 1,4-butanediol)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires. (méthacrylate de méthyle)

Effets graves après exposition répétée ou prolongée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé dangereux dans le sens du règlement CE n° 1272/2008 [CLP].

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nº CAS	Le produit n'est pas: Écoto Substance	xicologique	es.		
	Toxicité aquatique	Méthode	Dose	[h] [d] Espèce	Source
80-62-6	méthacrylate de méthyle				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	> 79 mg/l	96 h Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	OECD 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	> 110 mg/l	72 h Selenastrum capricornutun	n OECD 201
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	69 mg/l	48 h Daphnia magna (puce d'eau géante)	OECD 202
	Toxicité pour la crustacea	NOEC	37 mg/l	21 d Daphnia magna (puce d'eau géante)	OECD 202
27813-02-1	d'hydroxypropyle, méthacry	late		ζ ,	
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	493 mg/l	96 h Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	> 130 mg/l	48 h Daphnia magna (puce d'eau géante)	OECD 202
2082-81-7	Toxicité bactérielle aiguë diméthacrylate de 1,4-butan	(> 97,2 r rediol	mg/l)	3 h Selenastrum capricornutun	n OECD 201
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	32,5 mg/l	96 h Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	7,51 mg/l	48 h Daphnia magna (puce d'eau géante)	OECD 211
99-97-8	Toxicité pour la crustacea N,N-diméthyl-p-toluidine	NOEC	7,51 mg/l	Selenastrum capricornutun	n
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	52 mg/l	96 h Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Demotec 95 liquide

Date d'impression: 01.04.2017 Code du produit: 22453 Page 8 de 11

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

Nº CAS	Substance	Log Pow
80-62-6	méthacrylate de méthyle	1,38
27813-02-1	d'hydroxypropyle, méthacrylate	0,97
2082-81-7	diméthacrylate de 1,4-butanediol	3,1
99-97-8	N,N-diméthyl-p-toluidine	2,81

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Le produit n'a pas été testé.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU:	UN 1247
-------------------	---------

14.2. Nom d'expédition des Nations MÉTHACRYLATE DE MÉTHYLE MONOMÈRE STABILISÉ

unies:

14.3. Classe(s) de danger pour le 3

transport:

14.4. Groupe d'emballage:IIÉtiquettes:3Code de classement:F1Quantité limitée (LQ):1 LCatégorie de transport:2Nº danger:339Code de restriction concernant lesD/E

tunnels:

Autres informations utiles (Transport terrestre)

F2

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU: UN 1247

14.2. Nom d'expédition des Nations MÉTHACRYLATE DE MÉTHYLE MONOMÈRE STABILISÉ

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Demotec 95 liquide

Date d'impression: 01.04.2017 Code du produit: 22453 Page 9 de 11

unies:

14.3. Classe(s) de danger pour le 3

transport:

14.4. Groupe d'emballage:IIÉtiquettes:3Code de classement:F1Quantité limitée (LQ):1 L

Autres informations utiles (Transport fluvial)

E2

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU: UN 1247

14.2. Nom d'expédition des Nations METHYL METHACRYLATE MONOMER, STABILIZED

unies:

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

14.4. Groupe d'emballage: Il Étiquettes: 3

Dispositions spéciales:

Quantité limitée (LQ): 1 L EmS: F-E. S-D

Autres informations utiles (Transport maritime)

F2

Transport aérien (ICAO)

14.1. Numéro ONU: UN 1247

14.2. Nom d'expédition des Nations METHYL METHACRYLATE MONOMER, STABILIZED

<u>unies:</u>

14.3. Classe(s) de danger pour le 3

transport:

14.4. Groupe d'emballage:IIÉtiquettes:3Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):1 L

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 353
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 364
IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

Autres informations utiles (Transport aérien)

E2 : Y341

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Liquides combustibles.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Demotec 95 liquide

Date d'impression: 01.04.2017 Code du produit: 22453 Page 10 de 11

2010/75/UE (COV): 77,44 % (727,936 g/l)

2004/42/CE (COV): 77,44 % (727,936 g/l)

Information supplémentaire

À observer: 850/2004/EC, 79/117/EEC, 689/2008/EC

Prescriptions nationales

Limitation d'emploi: Observer les contraintes liées au travail des jeunes. Observer les

contraintes liées au travail des femmes enceintes et allaitantes.

Classe de contamination de l'eau (D): 2 - pollue l'eau

Résorption cutanée/sensibilisation: Provoque des réactions hypersensitives allergiques.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

SECTION 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

Texte des phrases R (Numéro et texte intégral)

11 Facile	ment inflammable.
-----------	-------------------

23/24/25 Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

Danger d'effets cumulatifs.Irritant pour les yeux.

37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau.

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Nocif pour les organismes aquatiques.

Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H224	Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.
11224	LIQUIQE EL VADEUIS EXHEHIEHEH HIHAHIHADIES.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H311 Toxique par contact cutané. H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H331 Toxique par inhalation.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou

d'une exposition prolongée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Demotec 95 liquide

Date d'impression: 01.04.2017 Code du produit: 22453

Page 11 de 11

manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres

matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)